



Carnet de **25 liasses de feuilles de route hebdomadaire avec duplicata** permettant une utilisation pour 25 semaines (environ 6 mois).

Carnet devant être rempli par les **ambulanciers** et les personnes effectuant plus généralement du **transport sanitaire**.

Ce carnet de feuilles de route obligatoire pour le transport sanitaire est conforme à l'accord cadre du 4/05/2000 et à l'avenant :

Caractéristiques:

- **Arrêté du 18/08/2009** modifiant l'**arrêté du 19/12/2001** concernant les horaires de service dans les transports sanitaires et les ambulances.
- **Format** : 22x15 cm.
- Carnet de **25 liasses de 2 feuillets**.

Vous pourrez renseigner :

- Les dates.
- Les jours fériés.
- Les heures de prise et fin de service.
- Les amplitudes journalières.
- Les permanences.
- Les activités annexes.
- Les pauses et repas.
- Les visas du salarié et de son employeur.

Ce carnet très apprécié par les sociétés d'ambulances et les ambulanciers vous permettra de ne

pas oublier d'horaires.

Ces formulaires autocopiants permettent à l'employeur et à l'employé de conserver une trace des volumes horaires réalisés durant la semaine.

Dans notre sélection de documents administratifs, vous trouverez aussi : **Le carnet de désinfection.**

? Retrouvez d'autres solutions similaires dans la **section réanimation.**



BESOIN D'AIDE ...
CONTACTEZ-NOUS



contact@ylea.eu • www.ylea.eu



Echangez avec nos conseillers par chat
du lundi au vendredi de 8h à 17h45.